» Qu'ils viennent d'apprendre que dans les usines de feu M. Morel (Augustin), il existe des appareils qui sont la contrefaçon de l'invention brévetée à leur profit;

» Qu'ils se voient dans la nécessité de faire constater dans les formes prescrites par la loi l'atteinte portée à leurs droits ;

» C'est pourquoi les exposants demandent l'autorisation de faire procéder dans les termes de l'article 47 de la loi du 5 juillet 1844, à la description des appareils litigieux, par l'huissier assisté d'un ingénieur qui fera le dessin de l'appareil incriminé. »

En vertu d'une ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal civil, M. l'huissier Desains, assisté de M. Faucher, ingénieur, procéda aux constatations suivantes le 1er décembre 1888.

Dans le peignage des laines fines, 70 appareils échardonneurs incriminés et 70 cardes auxquelles ils étaient appliqués.

Dans le peignage des laines grosses et demi grosses 72 appareils à échardonner faisant corps avec 72 cardes.

Suit la description du système d'échardonneurs : « A la sortie de la carde, la nappe de laine est ennamés par un groupe de quatre cylindres, dont les inférieurs sont mus par des engrenages, et les supérieurs simplement entraînés ; sur ces 4 cylindres tieux sont lisses et les deux autres sont pourvus d'empruntes ou alvéoles s'étendant suivant des lignes parallèles à l'axe sur toute la surface du cylindre. Ces alvéoles sont disposés en quinconces sur deux lignes distantes d'environ 4 millimètres ; leur section est circulaire au diamètre de 3 millètres environ ; elles présentent un enfoncement d'environ 2 millimètres.

Ces cylindres ont fait 25 centimètres de longueur, soit 50 centimètres suivant qu'ils sont destinés au travail des laines fines ou communes.

Ils sont guidés à leurs deux extrémités au moyen de fourchettes verticales dans lesquelles passent les axes pourvus à cet effet de deux douilles à friction ayant 4 centimètres carrés.

Vu de face, le groupe des 4 cylindres se présente avec un cylindre à alvéoles à la partie supérieure et un cylindre lisse à la partie inférieure ; sur l'autre face la disposition est ouverte le cylindre lisse étant à la partie supérieure et le cylindre à alvéoles à la inférieur. Tous les cylindres se touchent deux par deux, suivant la génératrice passant par le plan vertical qui comprend les axes ; dans l'autre sens, ils sont distants d'environ 2 centimètres.

Le chargement des cylindres supérieurs est réglé à volonté par une disposition spéciale :

Les axes des dits cylindres supérieurs sont compris à leurs deux extrémités entre deux lames de fer formant mâchoire lesquelles son traversées en leur milieu par une tige verticale descendant jusqu'en contre bas de la semelle horizontale du bâti qui supporte le groupe des cylindres.

Cette tige est fixée sur la machoire supérieure au moyen d'un écrou ; et il passe ensuite librement dans dans la machoire inférieure et porte une embase servant à appuyer la dite machoire inférieure. A la partie inférieure, cette tige vient se rattacher au moyen d'un écrou à un dispositif spécial, constituant, à proprement parler, une romaine.

Ce dispositif est articulé autour d'un axe fixé en avant de la semelle du bâti ; cet axe de rotation est à environ dix centimètres de l'œil donnant passage à la tige verticale précédemment décrite.

Ce dispositif a la forme d'un rectangle allongé dont la base inférieure est modulée à ses deux extrémités avec les deux côtés verticaux ; la tige formant la base dudit parallélogramme est carrée, et elle forme une sorte de fléau au moyen duquel peut être déplacé à volonté le poids mobile.

L'axe de suspension du parallélogramme se trouve placé à 15 centimètres environ du côté vertical situé en avant et à 35 centimètres environ du côté vertical situé en arrière.

Les rouleaux ou cylindres à alvéoles sont en fer, et les alvéoles y sont pratiquées à la machine à percer.

A la date du 6 décembre, nouvelles constatations et description supplémentaire :

La carde a une longueur de 1 mètre 20 centimètres et un diamètre de 80 centimètres. La laine est détachée de la carde par un peigne batteur monté à 11 centimètres de son axe et qui reçoit au moyen d'une bielle et d'un excentrique, montés ensemble dans une boîte à huile, un mouvement circulaire alternatif ayant environ 2 centimètres et demi d'amplitude.

A la sortie du peigne batteur, le voile de laine a environ un mètre 19 centimètres de largeur ; il passe ensuite dans un chevalet monté à dix centimètres environ des guides portant les axes des rouleaux échardonneurs ; le chevalet est constitué par une plaque en fer de 5 millimètres d'épaisseur portant une ouverture demi circulaire de 35 centimètres de diamètre, avec une goulotte évasée suivant un quart de cercle, laquelle est saillante de vingt-cinq millimètres environ.

Le chevalet peut être déplacé à volonté dans le sens de la hauteur par le fait même du déplacement de la plaque qui est fixée par un écrou à l'extrémité d'une tige formant boulon qui passe dans un œil ayant horizontalement le diamètre dudit boulon et environ cinq centimètres de hauteur.

A la sortie du chevalet, le voile de laine est ramené à une largeur de trente centimètres environ.

L'épaisseur dudit voile est variable suivant la laine mise en œuvre ; elle peut être définie par ce fait que le ruban final pèse suivant les cas de 14 à 30 gr. du mètre courant.

En avant des rouleaux échardonneurs, à cinq centimètres environ de distance, se trouve un entonnoir qui forme le ruban de laine enroulé sur le bobinoir pourvu d'un mouvement rectiligne alternatif à la manière ordinaire.

A la sortie des rouleaux compresseurs le voile de laine a trente centimètres environ de largeur, et il est ramené à cinq centimètres par le passage dans l'entonnoir.

L'huissier constate que lors de sa visite il a trouvé les chevalets munis d'un étrier ramenant la nappe de laine à quinze centimètres de largeur environ avant son passage dans les rouleaux compresseurs.

Le poids qui charge la romaine était ramené dans l'axe vertical de la tige qui opère d'ordinaire le chargement ; la romaine se trouvait ainsi complètement déchargée et il nous a été dit qu'il en était ainsi à cause de la nature particulière de la laine qui rendait l'échardonnage inutile.

Un certain nombre de cylindres ou rouleaux échardonneurs sont simplement chargés par un poids se déplaçant sur un simple levier.

L'huissier constate encore l'existence dans l'atelier de quatorze machines dites de démêloirs, spécialement affectées au travail des laines communes, et dans lesquelles l'échardonnage se fait par le passage des laines entre deux cylindres cannelés roulant l'un sur l'autre, de façon que les parties lisses fassent opposition aux parties cannelées, à la façon de deux roues d'engrenages qui seraient amenées à être tangentes par leurs surfaces extérieures.

Ces machines existaient dans l'atelier depuis 1853, et elles avaient été construites en vertu d'un brevet antérieurement pris par Augustin Morel père.

A la suite de ces diverses constations, MM. Harmel frères et Jonathan Holden, assignèrent les consorts Morel pour s'entendre déclarer contrefacteurs, s'entendre condamner à payer des dommages-intérêts à libeller par état ;

» Entendu ordonner la confiscation des objets reconnus contrefaits ;

» Entendre ordonner l'insertion du jugement à intervenir dans vingt journaux ;

» S'entendre condamner solidairement aux dépens. »

Me Pouillet, du barreau de Paris, se présente au nom des demandeurs, représentés par Me Boltel, avoué.

Voici les principaux attendus sur lesquels s'appuie la demande de MM. Harmel frères, et Jonathan Holden :

» Attendu que les requérants propriétaires du brevet Offermann, que MM. Harmel frères ont pris de leur côté un brevet à la date du 15 mai 1882, brevet qu'ils ont apporté à la société Harmel frères et Jonathan Holden ;

» Que ces brevets sont relatifs à des appareils et procédés pour broyer les chardons et gratterons qui se trouvent dans les matières textiles et spécialement dans la laine ;

» Que ces procédés sont relatifs à l'échardonnage de la laine après son passage dans les cardes, c'est-à-dire alors que les chardons déroulés par la carde son devenus plus ou moins parallèles aux fibres de la laine ;

» Qu'Offermann est le premier qui ait remplacé les cylindres écraseurs ou broyeurs ordinaires par des cylindres cannelés ou à lames, les cannelures ou les lames devant être très minces sans pourtant être tranchantes, de telle façon que les chardons soient pour ainsi dire coupés et éclatés en morceaux assez courts ;

» Que le brevet Harmel qui rentre dans le brevet Offermann, ne diffère dans l'application qu'en ce que les rouleaux broyeurs se touchent et exercent leur action sur tout l'écrasement de la carde ;

» Qu'il résulte du procès-verbal de description que dans l'usine Morel à Roubaix, il existe un système d'échardonnage qui n'est en définitive que la reproduction des systèmes Offermann et Harmel ; que si la forme des cannelures est légèrement modifiée, il est certain que le procédé d'échardonnage reste le même, que la contrefaçon est donc évidente. »

Tels sont les points principaux que Me Pouillet développe avec son talent habituel après avoir passé en revue les différents systèmes d'échardonnage antérieurs à celui d'Offermann et démontré que le propre de ce dernier système était de s'attaquer au chardon allongé et de le broyer sans le secours d'aucun acide.

L'affaire a été continuée à demain pour les plaidoiries de Mes Decroix, Basquin et Guichard.

Nous attendons donc cette audience pour exposer les arguments développés au nom des consorts Morel.

MAITRE POINTU.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du lundi 20 mai

ARRÊT

La Cour de Douai a réformé le jugement du tribunal de commerce de Roubaix, rendu sur la compétence, le 7 janvier de cette année, dans l'affaire de M. Charles Pollet contre MM. Cunin fils et Delha d'une part, Dillies et Stoltz d'autre part. La première chambre de la Cour déclare incompétent les magistrats consulaires de Roubaix.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 20 mai

Présidence de M. le Conseiller MAULPASTRE. — Ministère public : M. DAGALLIER, substitut du procureur général.

2e affaire. — **Tentative de vol qualifié à Bantieux**

Lecoq et Cattelain obtiennent des circonstances atténuantes.

Il sont condamnés, le premier à trois ans de prison, le second à cinq années d'emprisonnement et à la réclégation.

Défenseurs : Mes F. Druelle et Dubuisson.

Audience du mardi 21 mai

1re affaire. — **Suppression de part à Hergies**

L'accusée Hortense Bouchain, femme Jouniaux, ménagère à Beusy, est âgée de 21 ans

Le cadavre d'un enfant fut trouvé à Hergnies, dans la fosse d'aisance du père de cette femme, le 18 mars dernier. Cet enfant était un garçon. Sa naissance devait remonter au commencement de cette année ou même à la fin de 1888. Il était en état de décomposition.

L'information n'a pu établir si sa mort avait été naturelle ou violente ; mais d'après le ministère public, elle aurait démontré qu'il est né à terme, viable, et a vécu.

Aucune déclaration de la naissance du fils de l'accusée n'a été faite à l'état-civil.

La femme Jouniaux est acquittée.

Défenseur, Me Wagner.

2e affaire

Détournement de laines à Fourmies

LES ACCUSÉS

Ce sont : 1° Maximilien Petit, 37 ans, garçon de magasin ; 2° Pierre-Joseph Chatelet, 44 ans, aide garçon de magasin ; 3° Célestin Ethuin, 55 ans, épicier. Tous trois habitant Fourmies.

EXPOSÉ DES FAITS

Petit était employé, depuis le mois d'octobre 1876, dans les magasins de la filature de M. Divry, à Fourmies. Son service consistait à contrôler les quantités de laines peignées qui entraient dans l'établissement, pour être transformées en fil, et à surveiller l'expédition des marchandises. Il avait sous ses ordres Chatelet qui remplissait à peu près les mêmes fonctions.

Or, le 8 février dernier, vers 4 heures du matin, Chatelet et Ethuin furent arrêtés à la gare de Fourmies, au moment où ils allaient livrer à M. Emile Baillet, négociant commissionnaire en laines de cette ville, une caisse renfermant environ 14 kilos de laines détournées au préjudice de M. Divry.

Ethuin s'était présenté le 1er février, chez M. Baillet, et lui avait proposé d'acheter des laines filées provenant de fraude, à raison de 4 francs le kilo. Il annonçait qu'il en avait déjà chez lui 14 kilogr., et se disait en mesure de fournir, au même prix, environ 200 kilogrammes par mois, dont 50 kilos sous peu de jours.

Le 2 février, Ethuin remit, comme échantillon, à M. Baillet, deux bobines de très belle laine. Le 7 février, il apporta encore quatre autres bobines.

Persuadé, dès lors, qu'il avait affaire à un voleur, M. Baillet prit jour avec Ethuin, pour la livraison de 14 kilos. La remise en étant fixée au 8 février au matin, il avertit aussitôt la police qui, à la date indiquée, arrêta Chatelet et Ethuin et saisit la caisse contenant les 14 kilos de laine

Les deux individus pris en flagrant délit, avouèrent que la laine trouvée en leur possession, avait été détournée à la filature Divry et dénoncèrent Petit comme leur complice. Celui-ci fut mis en arrestation et, après avoir essayé de nier, reconnut qu'il était avec Chatelet, l'auteur principal du détournement.

L'information aurait, en outre, révélé que Petit aurait soustrait, à plusieurs reprises, en mai et juin 1886, et dans les derniers mois de 1887, du sable et de la chaux, des briques et des planches au préjudice de son patron.

Les renseignements fournis par M. Divry, ne sont pas favorables à ses employés. Un examen approfondi de ses livres de commerce, aurait il s'est livré depuis leur arrestation, lui a révélé la disparition d'au moins 200 kilog. de laine.

Quant à Ethuin, il a déjà subi deux condamnations pour coups, dont l'une à deux mois d'emprisonnement.

Défenseurs, Mes Duhem, Maronnier et Proteau.

QUINZE CENTS MARCHES

Au faîte de la tour grimper d'un pied agile,
Et rester calme et frais en arrivant là-haut,
Ce tour de force-là n'est pas bien difficile
Quand on a, le matin, pris son bain de CONGO.

Savonnerie Victor Vaissier, Roubaix-Paris. 19538d

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

Roubaix, 20 mai.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix.*

La correspondance d'« un Promeneur » qui a paru hier 19 courant dans votre estimable journal me paraît un peu obscure.

Il me semble, en effet, que celui-ci a voulu désigner le terrain nu qui se trouve en face de la rue de l'Alouette et qui sépare la rue du Chemin de fer de la rue de la Gare.

Il est évident qu'un passage couvert à l'emplacement du susdit terrain, reliant ainsi directement à la rue de la Gare les quartiers du Grand-Chemin, de la rue de l'Alouette et partant, toutes les rues adjacentes à celle-ci, offrirait de grands avantages au public qui est appelé à les fréquenter.

Comme le dit « un Promeneur » ce serait, il me semble, une idée heureuse à réaliser avant que les constructions n'aient lieu, soit de la part du propriétaire, d'un capitaliste, ou de la ville qui offrirait ainsi à ses habitants des communications faciles, ce qui ne nuit jamais.

Agréez, Monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération. *Un abonné.*

NORD

Affaire mystérieuse à Haverskerque. — *Un homme étranglé et jeté à l'eau.* — Nous avions rendu compte ces jours derniers qu'un sieur Roussel avait été retiré de la Lys à Saint-Venant.

La gendarmerie de Merville, informé de ce fait s'est rendu sur les lieux et après enquête a mandé le parquet qui est descendu dans cette commune et qui, accompagné d'un médecin légiste a fait exhumer le cadavre qui a été soumis à l'autopsie.

Il résulte de l'enquête que cet homme a été étranglé, sa belle-mère, sa femme et son beau-frère sont arrêtés.

Nous donnerons des détails complémentaires sur cette affaire qui cause dans Haverskerque la stupeur la plus grande.

Suicide d'un agent de police de Valenciennes. — Un agent de police de Valenciennes, ancien employé d'octroi, nommé Bisiaux Philippe, âgé de 40 ans, marié et père de quatre enfants, s'est noyé volontairement à Mons, dimanche matin.

Bisiaux avait, paraît-il, pris l'habitude de se livrer à la boisson et son service laissait à désirer. On lui avait fait entendre, qu'il ferait bien, pour éviter des mesures plus rigoureuses, de donner sa démission.

C'est sans doute la pensée de se trouver sans place qui lui a suggéré sa funeste détermination. Cela résulterait d'une lettre adressée par lui à M. le commissaire de police de Mons au moment de se jeter à l'eau.

Quelques instants après la réception de cette lettre, ce magistrat apprenait la découverte du cadavre et, après la constatation d'identité, envoyait une dépêche à M. le commissaire central de Valenciennes qui s'était chargé de transmettre la nouvelle à la famille.

D'autre part, on dit que Bisiaux s'était rendu acquéreur d'un café-restaurant à Calais et qu'il devait aller samedi dernier prendre possession de cet établissement.

PAS-DE-CALAIS

Le voyage de M. Carnot. — C'est seulement dans quelques jours que sera définitivement arrêtée la liste des personnes qui accompagneront le président de la République dans le Pas-de-Calais. Dès maintenant, on sait que le général Brugère, le commandant Gordier et le ministre des travaux publics seront de tout le voyage.

L'amiral Krantz ira seulement à Calais et à Boulogne. Quant à M. Constans, si les travaux des Chambres le lui permettent, il fera une partie du voyage, et ira probablement à Boulogne. Une dizaine de représentants des grands journaux de Paris sont invités ; mais rien n'est encore définitivement arrêté.

BELGIQUE

Mouscron. — *Nécrologie.* — Monsieur Bentein, conseiller communal depuis vingt-sept ans, à Mouscron, est mort lundi matin à huit heures, des suites d'une maladie grave qui le minait depuis longtemps.

— Un incendie s'est déclaré hier à sept heures du soir chez M. Segs-Pipart, rue de la Station ; le feu était dans les mansardes ; on s'en est aperçu en temps, et les dégâts ne sont pas fort grands.

Cour d'assises du Hainaut. — *La grève de 1888 et le Congrès républicain de Chatelet.* — La Cour d'assises du Hainaut a repris, hier lundi, ses audiences pour entendre quelques dépositions de témoins et le commencement du réquisitoire de M. l'avocat général.

Le banquet de la fédération des Cercles catholiques. — Hier lundi, après avoir voté un vœu réclamant à la Législature de supprimer les électeurs capacitaires et d'examiner s'il n'y a pas lieu d'appliquer aux officiers la loi de 1884 sur le vote des religieux, l'assemblée ratifie par d'enthousiastes acclamations la proposition Présentée par M. Frédéric Delmer de voter des félicitations et des remerciements à M. Woeste, président de la Fédération. A 7 h. a eu lieu le banquet de la Fédération des Cercles catholiques, réunie à Mons. Au dessert, M. Woeste a porté un toast au Pape et au Roi. Plusieurs autres discours ont été prononcés.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 20 mai.* — Charles Hayert, rue Pierre de Roubaix, 103. — Octave Labaine, rue de Croix. — Isabelle Véju, rue du Bois, cour Dutrannoy, 3. — Georges Carlier, rue des Longues-Haies, cour Deconinck, 4. — Marie Lembersy, rue des Longues Haies, cour Bonte, 16. — Alphonsine Demonchon, sentier du Ballon. — Isabelle Gitte, rue Blanchemaille. — Pierre Desbarbieux, rue de France, 52. — Marie Dequmaux, rue de Valenciennes, cour Lebrun, 2. — Adolphe Ménaert, rue de la Vigne, maison Flipo. — Gustave Vandercruyssen, rue de Condé, 15. — *Mariages.* — Henri Cottier, 33 ans, facteur des postes, rue de Palma 1, et Céline Schupman, 31 ans, repasseuse. — Louis Vermeulen, 27 ans, menuisier, à Tourcoing, et Pauline Forrmier, 21 ans, sans profession, rue Blanchemaille, 21. — *Déclarations de décès du 20 mai.* — Maria Serion 3 ans, rue de Rome. — Silvie Nayrynck, 47 ans, ménagère, rue Charlemagne. — Gabrielle Philips, 1 mois, rue de l'Alma, cour Tilleghem 3. — Suzanne Hoorebeke, 61 ans, rue du Fontenoy, 135. — Tricot, présenté sans vie, rue de l'Arc.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 11 au 15 mai.* — Joseph Destombes, St-Liévin. — Ferdinand Roisé, rue Traversière. — Alfred Vercruysse, Petit Tournay. — Germaine Scrimon, Grimonpont. — Alexandre Meurisse, Crétinier. — François Vandevorde, Petit-Tournai. — Hélène Gysbregs, Touquet. — Valentine Valenti, Laboureur. — Louis Desmettre, Saint Liévin. — Henri Lefebvre, Grimonpont. — *Du 15 au 18.* — Claire Tieghem, Crétinier. — Eugène Bauwens, Breul. — Gustave Lampe, Sartel. — *Publications de mariages.* — Louis Castelain, 32 ans, boulanger, et Flore Herduin 20 ans, ménagère. — Louis Fouilhée, 29 ans, cordonnier, et Marie Dujardin 29 ans, sans profession. — Pierre Creneman, 26 ans, chauffeur, et Marie Demeyn, 31 ans, tisserande. — Louis Devos, 25 ans, tisserand, et Angèle Hauwel, 19 ans, tisserande. — Alfred Carbon, 20 ans, tisserand et Sophie Degible, 24 ans, tisserande. — *Mariage.* — Augustin Bertel, 53 ans, manœuvre de maçon, et Louise Vermersch, 21 ans, coignesse. — *Déclarations de décès du 11 au 18 mai.* — Alvina Mestdag, 30 ans, 10 mois, ménagère, Place. — Auguste Dubanel, 80 ans 6 mois, bucheron Vieil Place. — Constant Imbrecht, 78 ans 6 mois, cabaretière, Place.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 19 mai.* — Gustave Debruyne, rue du Petit-Village. — Henri Vuylsteke, rue du Calvaire. — Marie Deconinck, rue de la Croix-Rouge. — Jean-Bapt. ste Chonez, chemin des Carrés. — Ernest Ingels, rue de la Croix-Rouge. — Jeanne Glorieux, chemin des Trois-Pierres. — Berthe Choquenet au Blanc-Seau. — Alphonse Mortier, aux Orions. — Irma Vandenbossche, au Blanc-Seau. — Elina Prevost, rue de la Tour. — Ferdinand Vandamme, rue des Piats. — Céline Leonard, rue du Blanc-Seau. *Du 20.* — Jean-Baptiste Delmotte, à la Marlière, Jeanne Fleurquin, rue de Croix. — *Déclarations de décès du 19 mai.* — Désiré Crépeur, 15 jours, rue Pont-de-Neuville. — Marie Pan, 91 ans 10 jours, rue du Cordonnier. — *Du 20.* — Pierre Lechembre 79 ans, 11 mois, rentier, rue des Anges. — Gabrielle Gruwé, 1 mois 14 jours, rue Saint Pierre. — Marceline Duthoit, 9 mois 23 jours, chemin de Flamengrie. — Victor Dennodier, 27 ans, 11 mois, rattacheur, hôtel-Dieu.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 28 avril au 18 mai.* — Jules Dumortier, impasse Pluquet. — Marguerite Lechrist, Grand'Rue. — Hélène Mathon, rue du général Faidherbe. — Victor Coubeaux, rue Charles Quint. — Camille Delaere, rue de Wasquehal. — Henri Picavet, rue d'Hem. — Blanche Dupuich, rue de la Chasse. — Julia Van Isenbroucke, rue du général Faidherbe. — Julien Delfosse, cour du Midi. — Gabrielle Verpraetre, rue Mirabeau. — Alphonse Pottier, rue Mirabeau. — Juliette Pottier, rue Mirabeau. — Georges Nys, rue Voltaire. — Amédée Dubus, boulevard Chapelle. — Marvina Strubbe, rue Nevre. — Gustave De-Moor, cour Lecoutre. — Julien Marvesit, rue de la Fonderie. — Edouard Deconinck, rue de la Fontaine. — Henriette Loridant, rue Jacquart. — Jules Vigin, contour du Crêchet. — Jeanne Gabriant, rue Vauban. — Sophie Lepers, rue Holden. — Emile Cateaux, rue du Nord. — Clémine Ysebaert, rue Paul Bert. — Joseph Vansteinkiste, rue Paul Bert. — Adolphe Plogez, rue Marx-Dormoy. — Mackellerie. — Elise Bonnerie, Mackellerie. — *Publications de mariages.* — Jean-Baptiste Jansseens, peintre, 24 ans, et Jeanne Demunter, couturière, 21 ans. — Pierre Vanstenkiste, fileur, 20 ans, et Laure Demaury, servante 19 ans. — Victor Leplat, graisseur, 25 ans, Roubaix, et Palmyre Lepers, soigneuse, 24 ans. — Charles Deleu, employé, 27 ans, et Leonie Frennoy, couturière 22 ans. — Léon Germain, comptable, 24 ans, et Flore Segard, sans profession, 25 ans. — Louis Lepers, tisserand, 26 ans, et Dorothée Denhaene, repasseuse, 17 ans. — Jules Lepers, journalier, 29 ans, et Sidonie Rasseneur, peigneuse, 22 ans. — Victor Pardoen, mécanicien 23 ans, à Lys, et Agnès Allard, femme de chambre, 21 ans. — Emile Gillo, ébéniste, 23 ans, et Natalie Ledue, sans profession, 21 ans. — Victor Van Diest, professeur d'équitation, 37 ans, et Hélène Hanson, journalière, 21 ans, à Flers. — Henri Millecomme, mécanicien, 29 ans, et Sophie Algoet, peigneuse, 20 ans, à Roubaix. — Alfred Rommel, fileur, 21 ans, à Wasquehal, et Blanche Caby, 24 ans, bobineuse, à Roubaix. — Edenne Caplette, fabricant de moutarde, 27 ans, et Marie Deforest, sans profession, 21 ans, à Roubaix. — Louis Spriet, tisserand, 26 ans, et Joséphine Liévart, bobineuse, 25 ans, à Roubaix. — *Mariage.* — Eugène Combez, tuinrier, 27 ans, à Roubaix, et Louise Dobligne, tailleuse, 24 ans. — Charles Helynck, rentreur, 21 ans, à Roubaix, et Célestine Dutrieux, journalière, 18 ans. — Léon Etienne, employé, 27 ans, et Marthe Leclercq, sans profession, 18 ans. — Paul Dubar, employé, 10 ans, et Elise Catel, sans profession, 21 ans. — François Gys, marchand de bois, 47 ans, et Marie Faisant, 45 ans, ménagère. — *Déclarations de décès du 28 avril au 18 mai.* — François Demets, 1 mois, cour du Nord. — Charles Donaint, 4 mois, cour Pierronne. — Gabrielle Cornil, 8 mois, rue Charles Quint. — Elien Doué, 50 ans, rue Gambetta. — Vander Eycken, présenté sans vie. — Laure Deleplanque, 33 ans, rue du Trocadéro. — Rosine Montagne, 50 ans, rue du Téléphone. — Eugénie Dauchy, 2 ans, rue de la Fonderie. — Alphonse Heirs, 39 ans, rue Saint-Pierre. — Mathilde Dewitte, 10 mois, Grand'Rue. — Alphonse Pottier, 5 jours, rue Mirabeau. — Due, présenté sans vie. — Charles Capet, 51 ans et 8 mois, Ruelle

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille STALENS-MOERKERKE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Judith MOERKERKE, veuve de M. Auguste STALENS, décédée le 19 mai 1889, dans sa 62e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Service solennel, qui aura lieu le jeudi 23 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 22 mai 1889, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Julie LEMETTRE, veuve de M. Jean-Baptiste BATTEL, décédée à Roubaix, le 6 avril 1889, dans sa 78e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mercredi 22 mai 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste-Alexandre SOUXDORF, décédé à Haspres, le 5 mai 1889, à l'âge de 68 ans et 4 mois, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Lys-lez-Lannoy, le jeudi 23 mai 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Alfred EMPIS, décédé à Lys-lez-Lannoy, le 25 avril 1889, dans sa 46e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église de Wattrelos, le jeudi 23 mai 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Augustine-Louise DELANGLEZ, épouse de M. Jules DUBRULLE, pieusement décédée à Wattrelos, le 20 avril 1889, dans sa vingt-cinquième année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

Montpellier, 20 mai. — Aujourd'hui commencent devant la cour d'assises de l'Hérault, les débats relatifs à l'affaire des sucres de Montagnac, crime de faux et usage de faux dans laquelle sont impliqués divers employés des contributions indirectes et des négociants Blocquel, de Paris, en fuite et Astheric, de Pezenoo, en fuite avec sa femme.

Ces derniers avaient décidé des employés des contributions à dénaturer les acquits à caution pour bénéficier de la diminution faite sur le sucre.

Trois accusés sont présents. Le sieur Masabiau, receveur principal s'est brûlé la cervelle pour éviter de comparaître. Le trésor a perdu plus d'un million dans cette affaire.

Après la lecture de l'acte d'accusation et les formalités d'usage, le président expose l'affaire aux jurés et signale en prenant la légèreté avec laquelle certaines mères ont signé des certificats de récolte qui étaient évidemment faux ; il est ensuite procédé à l'interrogatoire des accusés ; l'un d'eux, Bosc, n'a pas moins de sept enfants.

Bosc pleure abondamment ; il déclare qu'il croyait que tous les certificats étaient en règle et il se repent de ce qu'il a fait.

VARIÉTÉS

CORNES DE BUFFLE ?

Bien originale cette pittoresque exposition de vingt-cinq mille cornes que l'infatigable collectionneur et joyeux célibataire, Jonathan Kleibs, vient d'ouvrir à Chicago : cornes de cerf, de buffle et de renne ; cornes d'élan, de bouc, de chamois, de mouflon, de canna d'Afrique et de nilgaut d'Asie ; cornes de gnou, d'yack et de zebu ; cornes d'antilope, de rhinocéros et de bison ; cornes de bélier russe et de bœuf hongrois, tous les murs de cette étrange et vaste exposition en sont hérissés. C'est à faire dresser les cheveux sur la tête. C'est à faire courber tous les fronts. Cornes droites et pointues comme des épées, cornes contournées en tire-bouchon ou étagées comme un arbre de Noël, cornes rejetées en arrière avec une grâce sauvage, allongées comme un pieu ou inclinées en avant comme une lance, toute la gent cornue du globe se trouve là sous les armes.

Le prix d'honneur a été décerné aux cornes absolument fantastiques d'un buffle du Kordofan par un jury exclusivement composé de vieux garçons.

Un mot du buffle sauvage du Kordofan ou de la Cafrerie, héros formidable mais absent de cette bizarre exposition de Chicago

Front bas et bombé, regard farouche, œil enfoncé, poil inculte, rude et noir, croup haute, garot en bosse, oreilles pendantes et naseaux frémissants, bouche écumeuse, cornes prodigieuses et menaçantes, recourbées, tourmentées, comme tordues par la colère ; l'air indomptable et fier, des formes herculéennes, une majesté brutale, pesante et massive ; la course rapide, effroyable, un bloc qui roule, une avalanche que rien n'arrête, ni l'eau, ni le fer, ni le feu, ni les grands fleuves que le buffle traverse à la nage, ni les fourrés inextricables, ni les forêts vierges où il passe comme une trombe vivante, courbant tout, brisant tout ; la jambe épaisse et nerveuse, le pied impatient et large, prêt à fouler la victime que ses cornes ont percée comme une lance, enlevée comme une fronde, déchirée comme un croc, broyée comme une masse.

Tel est le buffle sauvage de la Cafrerie ou de l'Inde, terreur des steppes, des jungles et des déserts, plongeant dans les fleuves ou mugissant au fond des bois, plus redouté que le lion lui-même, implacable et triomphant adversaire du tigre royal qu'il jette en lambeaux ses cornes irrésistibles, qu'il foule à ses pieds palpitant, le flanc ouvert et les os brisés. Sa fureur est sans repos, il vous voit et il s'élance, fond sur tout ce qu'il rencontre, s'acharne après sa victime, et revient sur ses pas pour broyer un cadavre. Dans le Kordofan et les forêts qui bordent le Nil bleu, il inspire tant de frayeur que les indigènes n'osent même pas le chasser. Après le carnage, le bain est sa passion ; il reste des journées entières entières enfoncé dans les roseaux, nageant dans les rivières, et c'est un spectacle terrifiant que de voir s'avancer ces têtes noires, ces faces monstrueuses que couronnent des cornes menaçantes.

Tout fuit devant le buffle sauvage. Je me trompe : il se trouve un petit oiseau, le « Bufoga », qui s'est pris d'amitié pour le monstre. Il trotte sur son dos, se pose sur sa corne, fait sa toilette, l'avertit du danger. Pourquoi cette affection étrange ? C'est tout bonnement que le buffle est pour cet oiselet un garde-manger, un fournisseur précieux de vermine grasse, et qu'en échange l'oiseau est pour le buffle un compagnon, un convive, un gardien.

Mais, un jour, l'homme s'est montré, et devant lui est tombée la colère du buffle. Sous sa main souveraine, le fauve indompté a fini par courber la tête et nous avons eu le buffle domestique qui traine, aujourd'hui, la charrue sur trois continents.

Aussi sobre que l'âne, plus fort que le cheval et docile comme le bœuf, le buffle s'est fait monture, portefaix et laboureur. De sa sauvage origine il n'a conservé qu'un regard farouche et des cornes terribles qui plient sous le joug. Un enfant le garde, une femme le conduit, un viellard l'attelle. Le buffle domestique descend du buffle sauvage de l'Asie. Comme le bœuf, l'yack et le zébu, il a pour patrie l'Orient. Domestiqué d'abord dans l'Indoustan, la Perse, la Syrie, la Palestine et l'Egypte, il passe ensuite sur les bords de la mer Noire, de la mer Caspienne, en Hongrie, et des rives du Danube, en Italie ; partout il rend de précieux services à l'agriculture, sans compter le produit de sa chair, de son cuir, de ses nerfs, de ses os.

Mais, arrivé au pied des Alpes vers 595, le buffle n'a pas fait un pas de plus, semblable à ces talents secondaires à qui les premiers rôles restent inaccessibles. Un jour peut-être, franchissant les Alpes en conquérant, le buffle viendra-t-il s'établir dans la Bresse, la Camargue et les Landes. En attendant, le voilà depuis des siècles en arrêt au pied des Alpes, comme si la nature elle-même lui avait fixé cette limite en disant : « Tu n'iras pas plus loin, tu ne monteras pas plus haut ; ces Alpes, ce sont tes colonnes d'Hercule ! »

Les cornes de buffle qui ont enlevé le prix d'honneur à l'exposition de Chicago sont naturellement d'une grandeur et d'une beauté exceptionnelles.

Chacune d'elles mesure un mètre soixante. C'est à désespérer le collectionneur le plus patient et le plus fécond. Un mètre soixante ! N'est-ce pas à peu près la taille, comme homme d'Etat, de M. Thévenet qui est ministre, savez-vous ? Corne de buffle !

FLUBERT-DUMONTEIL.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

La rajah de Lahore. — Le mariage d'un maharajah. — A la mairie du huitième arrondissement. — Allocution du maire. — Dépossédé par les Anglais.

Paris, 21 mai. — Peu de Parisiens savent qu'ils coudoyaient, sur le boulevard ou au bois, le dernier maharajah de Lahore, le descendant direct du fameux Ranjet Singh, qui soumit à sa domination tous les pays Sheikhs et mourut plein de richesse et de gloire en 1839. La vie de Daleep Sing a été écrite, mais sa personne était à peu près inconnue.

Le maharajah Duleep-Singh, s'est révélé à nous hier par son mariage à la mairie du huitième arrondissement. Il vivait à Paris sans éclat et sans bruit depuis de longues années ; car c'est à l'age de huit ans qu'il fut exilé du magnifique pays sur lequel il régnait et jamais il ne voulut demander l'hospitalité à l'Angleterre.

Duleep Singh est âgé aujourd'hui de cinquante et un ans. Son mariage a été célébré devant quelques amis intimes.

De taille moyenne, un peu fort, mais d'une rare élégance, le maharajah possède une physionomie intelligente et fine. Le teint cuivré, l'extrême délicatesse des mains, des pieds, de toutes les attaches, décèlent la race hindoustane dans son extrême pureté